



## Éditorial

Encore une saison apicole perturbée par les caprices météorologiques ! Certains apiculteurs n'ont pas vu cela depuis 40 ans ! Malgré tous les soins pour que les colonies soient fortes, la nature a toujours le dernier mot et le nectar pas fidèle au rendez-vous avec nos abeilles !

**Le plan de lutte 2019 contre le frelon asiatique** est adapté aux moyens financiers et techniques disponibles ! Parmi les principales actions : un engagement du Département de la Drôme et de quelques collectivités, une coordination régionale avec un site internet pour gérer les signalements [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr), des entreprises de destructions impliquées, un réseau de référents bénévoles efficaces et la mise en œuvre d'actions de piégeage. Mais l'adversaire est coriace et les apiculteurs sont bien seuls face à ce prédateur ! Combien de temps va-t-on encore lutter ?

Le Président, Bernard GUELLARD

## SOMMAIRE :

- Editorial,
- Le plan de lutte contre le frelon asiatique en 2019 dans la Drôme

## Le plan de lutte contre le frelon asiatique en 2019 dans la Drôme

Il s'agit de continuer comme les années précédentes à organiser efficacement la surveillance de cette invasion et la lutte pour limiter son développement. Le principal objectif est la **destruction d'un maximum de nids repérés**.

En 2019, à la suite du retrait de la FREDON 26 et dans le cadre d'un programme régional de suivi piloté par la FRGDSRA, il est mis en œuvre une gestion centralisée des signalements, par le site internet dédié [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr), opérationnel depuis fin mai 2019. Une technicienne chargée de gérer ces signalements pour l'ensemble de la région Rhône Alpes a été embauchée début juin 2019.

**Tous** les signalements des nids de frelons asiatiques doivent être effectués sur la plateforme régionale [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr) avec envoi d'une

photo obligatoirement.

Les personnes sans outil informatique pourront toutefois contacter la section apicole du GDS26 pour faire un signalement. Elles devront transmettre leur coordonnée téléphonique, ce qui permettra à la technicienne de la FRGDSRA de les contacter. A noter que l'application « signalez le frelon asiatique » est disponible sur smartphone.

En 2019, les budgets du Département de la Drôme et des EPCI - Etablissements Publics de Coopération Intercommunales - partenaires de la section apicole du GDS (SAGDS26), nécessitent un ajustement des actions avec le financement disponible.

Les modalités de financement de la destruction validées lors du Conseil d'Administration de la SA GDS26 du 17/06/19 sont présentées ci-dessous. Un appel d'offre auprès des entreprises de destruction a été lancé par la SA GDS26 : 11 entreprises ont répondu et signé

une convention.

**La gestion des destructions suivra deux procédures différentes, selon que le nid se trouvera dans une zone avec financement EPCI, soit dans une zone sans financement.**

### ⇒ Sur les territoires avec convention et plan de financement

La technicienne FRDGSRA reprend les missions assurées jusqu'à présent par la FREDON :

- ◆ Gestion et confirmation des signalements de frelons asiatiques via le site frelonsasiatiques.fr ;
- ◆ Contacte le propriétaire des lieux pour l'informer des modalités de facturation ;
- ◆ Si accord du propriétaire, mandatement

d'un référent frelon pour le repérage du nid et l'évaluation de son accessibilité pour la destruction (hauteur, géolocalisation précise, proximité de lignes électriques...) ;

Transmission du dossier pour destruction à l'animatrice la Section Apicole GDS26 qui mandatera une entreprise de destruction ayant conventionnée avec la SA GDS26 pour effectuer la destruction.

		Prise en charge par le :			
		Particulier	CD26	SAGDS26 (apiculteurs)	EPCI convention
Zone financée par EPCI	•Particulier qui signale un nid	75 €	30 €	0 €	Complément
	•Apiculteur adhérent à la section apicole qui signale un nid	0 €	30 €	75 €	Complément
	•Sociétés/collectivités	0 €			

L'entreprise mandatée par la SA GDS26 délivre un reçu au particulier en échange d'un chèque de 75 € à l'ordre de la section apicole du GDS26. Ce reçu fait office de facture.

### ⇒ Sur les territoires sans convention ni plan de financement

Il n'y a pas de prise en charge pour les destructions de nids qui se trouvent sur les territoires où il n'existe pas de plan de financement.

La technicienne FRGDSRA envoie un message au déclarant pour lui annoncer qu'il n'y a pas

de prise en charge et lui conseille de prendre contact avec une entreprise de destruction de son choix parmi celles ayant conventionnées et de se rapprocher de la mairie pour une prise en charge éventuelle.

		Prise en charge par le :			
		Particulier	CD26	SAGDS26 (apiculteurs)	EPCI convention
Zone non financée par EPCI	•Particulier qui signale un nid	0 €			
	•Apiculteur adhérent qui signale un nid	0 €	100 € (max. 50 nids)	Complément	0 €
	•Sociétés/collectivités	0 €			

◇ **Liste des communes des EPCI avec convention**

**« AGGLO VALENCE ROMANS »**

Alixan	Barbières	La Baume-Cornillane	La Baume d'Hostun
Beaumont-lès-valence	Beauregard Baret	Beauvallon	Bésayes
Bourg-de-Péage	Bourg-lès-Valence	Chabeuil	Le Chalon
Charpey	Châteauneuf-sur-Isère	Châtillon-Saint-Jean	Chatuzange-le-Goubet
Clérieux	Crépol	Etoile-sur-Rhône	Eymeux
Génissieux	Geyssans	Granges-les-Beaumont	Hostun
Jaillans	Malissard	Marches	Miribel
Montéléger	Montéliar	Montmeyran	Montmiral
Montrigaud	Mours-saint-Eusèbe	Ourches	Parnans
Peyrins	Portes-lès-Valence	Rochefort-Samson	Romans-sur-Isère
St Bardoux	St Bonnet-de-Valclérieux	St Christophe et le Laris	St Laurent d'Onay
St Marcel-lès-Valence	St Michel-sur-Savasse	St Paul-lès-Romans	St Vincent la Commanderie
Trios	Upie	Valence	

**« ARCHE AGGLO »**

Arthémonay	Bathernay	Beaumont-Monteux	Bren
Chanos-Curson	Chantemerle-les-Blés	Charmes-sur-l'Herbasse	Chavannes
Crozes-Hermitage	Erôme	Gervans	La Roche-de-Glun
Larnage	Margès	Marsaz	Mercuriol-Veaunes
Montchenu	Pont-de-l'Isère	St-Donat-sur-l'Herbasse	Serves-sur-Rhône
Tain-l'Hermitage			

**« MONTELIMAR AGGLOMERATION »**

Allan	Ancône	Bonlieu-sur-Roubion	Charols
Châteauneuf-du-Rhône	Cléon d'Andran	Condillac	Espeluche
La Bâtie-Rolland	La Coucourde	La Laupie	La Touche
Les Tournettes	Manas	Marsanne	Montboucher-sur-Jabron
Montélimar	Portes-en-Valdaine	Puygiron	Roynac
Rochefort-en-Valdaine	St-Gervais-sur-Roubion	St-Marcel-lès-Sauzets	Saulce-sur-Rhône
Sauzet	Savasse		